



ASSOCIATION FONDACIO

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Lundi 20 juin 2022 - 13 heures de Paris

23 rue de l'Ermitage - 78000 Versailles, France et visio-conférence

Conformément aux dispositions statutaires et au règlement intérieur de l'association, le Conseil d'Administration de Fondacio avait validé en sa séance du 8 juin 2022 la liste des participants à l'Assemblée Générale et la pondération des voix des personnes morales. Au total, les membres de l'AG sont au nombre de 28 - dont 17 personnes morales représentées par leur président ou un représentant désigné - disposant au total de 37 voix après pondération des voix des personnes morales.

Présents : Fondacio Bénin, Fondacio Togo, IFF América, Fondacio Philippines, Fondacio Belgique, AOLN, Congrégation Fondacio, Fondation Homme Vivant, Dhiya, François Prouteau, Alice Tan, Nicolas Cordier, Michael Smith, Vasile Grajdian, Annie Yap, Yvonne Altorfer, Jérôme Tozé, Gabriel Amouzou.

Représentés : Fondacio Burkina Faso, Fondacio Asia-IFF Asia, Fondacio France, Association Ermitage Accueil, Ignacio Rosselot

Absents : Fondacio Chili, Fondacio Colombie, Fondacio Asia, IFF Europe, Gustavo Lopez.

Le quorum requis de 51% des membres, présents ou représentés étant largement atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour joint à la convocation.

Compte-tenu des absences constatées et des pondérations accordées aux personnes morales, le nombre de voix pour ratifier les résolutions est ramené à 30.

Le Président ouvre la séance à 13h15 en remerciant chacun des membres pour sa présence et conformément à l'ordre du jour, les points suivants sont abordés :

1. Rapport Moral du Président pour l'exercice 2021.

François Prouteau, Président de Fondacio présente en séance le rapport de l'association qui fait état des activités menées à travers le monde et insiste sur les points principaux de l'exercice écoulé.

2. Rapport Financier et Bilan 2021.

Pascal Reymond, responsable financier de Fondacio, présente aux membres de l'Assemblée Générale, le Rapport Financier, les comptes et le Bilan 2021. Il précise qu'en début d'année 2021 le Programme Afrique est devenu officiellement le « Bureau Afrique », un établissement secondaire de Fondacio au Togo. Par conséquent les comptes présentés intègrent également ceux du Bureau Afrique à la différence des années précédentes ce qui engendre des augmentations importantes tant en produits qu'en charges.

Le résultat de l'exercice 2021 de Fondacio s'élève à 783 €. Il est proposé aux membres de l'assemblée d'affecter ce résultat excédentaire aux fonds associatifs ce qui vient augmenter ces derniers et les porte à 182 971 €.

3. Rapport du Commissaire aux comptes.

Madame Elodie Domeizel, Commissaire aux Comptes, présente et explique à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale les points principaux des conclusions du Rapport Général et du Rapport Spécial qu'elle a établis à la suite de l'audit des comptes 2021.

4. Vote et approbation des rapports par les membres de l'AGO.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la présentation des rapports d'activité et financier 2021 procède au vote et les approuve de la façon suivante :

- **Le compte-rendu d'activité de l'association ou rapport moral 2021 :**
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix pour : 30

Le rapport moral 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Le rapport financier du Trésorier et les comptes pour l'exercice 2021 :**
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix pour : 30

Le rapport financier et les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, approuve :

- la convention conclue le 7 mai 2021 concernant la mise à disposition de Madame Caroline JOUAN au Fonds de dotation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ;
- la convention qui sera conclue pour la mise à disposition à titre onéreux de Madame Bénédicte Pimor à l'IFF Europe à compter du 1^{er} septembre 2022.

Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix pour : 30

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale approuve la décision d'affecter le résultat de l'exercice de 783 € dans les fonds associatifs ce qui vient augmenter ces derniers et les porte à 182 971 €.

Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix pour : 30

La décision est validée à l'unanimité.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration et à son Président pour la gestion de l'exercice écoulé.

5. Information de l'AGO sur le budget 2022.

Le budget 2022 est présenté aux membres par Pascal Reymond avec les caractéristiques suivantes :

- **Total des produits : 777 k€** (hors utilisation de fonds dédiés des années antérieures) :
 - > Recettes du siège en hausse de 12% ;
 - > Intégration des recettes du bureau Afrique en provenance de Belgique estimées à 150 K€.

- **Total des charges : 825 k€** (hors report de fonds dédiés) en tenant compte des éléments suivants :
 - > Refacturation du Chef de Projet Écologie Intégrale à hauteur de 75% à l'Association Ermitage Accueil et affectation du coût restant à l'organisation du congrès ;
 - > Refacturation de notre comptable à 60% à l'IFF Europe à compter du 1^{er} septembre ;
 - > Organisation d'une réunion internationale en octobre pour un coût estimé à 14 K€ ;
 - > Effacement des dépenses liées au congrès en 2022 (30 K€) et affectation 25 K€ du don anonyme pour le congrès 2023 ;
 - > Partage des coûts salariaux liés à la communication avec Fondacio France pour un montant prévu de 20 K€ ;
 - > Révision du site web fondacio.org et portage par un nouvel hébergeur avec un coût de 19 K€ ;
 - > En conséquence, il est prévu la reprise sur l'investissement initial pour un montant de 90 k€.
- **Résultat** : Perte de **-79 k€**, en très grande partie due à la reprise d'amortissement du site internet fondacio.org. Sans cette reprise d'amortissement, le budget serait positif.

Après avoir écouté la présentation du budget prévisionnel pour 2022, l'Assemblée Générale approuve le projet de la façon suivante :

Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix pour : 30

Le projet de budget pour 2022 est approuvé à l'unanimité.

6. Concession de la marque et du logo Fondacio et de la marque figurative « ADN » de Fondacio.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du « contrat de mise à disposition du nom Fondacio et de son logo » par l'association FONDACIO type loi 1901 qui en est juridiquement propriétaire au profit de l'Association Fondacio Site de l'Esivière :

- approuve la signature de ce contrat de mise à disposition du nom Fondacio et de son logo à titre gratuit, dans les termes et conditions précisés, notamment le respect par l'AFSE de l'ensemble des conditions de concession et d'utilisation de ce nom et du logo ;
- donne tous pouvoirs au président à l'effet de signer ce contrat et le document « Condition de concession et d'utilisation du Nom « Fondacio » et de son logo ».

Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix pour : 30

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Mise à jour de l'ensemble des contrats de concession de marque et logo avec les associations déjà bénéficiaires pour intégration du nouveau logo et de celui de l'ADN de Fondacio.

L'Assemblée Générale approuve la mise à jour par rédaction d'un avenant de l'ensemble des contrats de concession de marque et logo signés avec les entités suivantes aux dates suivantes pour intégrer la nouvelle identité visuelle de Fondacio :

- Congrégation Fondacio : 1^{er} décembre 2010
- Association Fondacio Bénin : 27 février 2009

- Association Fondacio Togo : 18 octobre 2009
- IFF Europe : 9 février 2009
- Fondacio Philippines (Christians for the world) INC : 6 mars 2009
- Fondacio Asia INC : 6 mars 2009
- Association Ermitage Accueil : 1er juin 2009
- Association Fondacio France (anciennement Fondacio Activités) : 1^{er} juin 2009
- ASLB Fondacio Belgique : 1^{er} novembre 2008

Elle donne tous pouvoirs au président à l'effet de signer ces avenants qui doivent être également signés par le président des associations bénéficiaires après approbation de leurs assemblées générales respectives.

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 30

Ces 2 résolutions sont adoptées à l'unanimité.

8. Questions diverses.

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, le président donne la parole aux responsables locaux de Fondacio dans les pays pour un échanges de nouvelles permettant de découvrir l'actualité de chacun.

La réunion prend fin à 16 heures.

Le Procès-verbal de cette réunion, rédigé par le Secrétaire Général de l'association, est signé par le Président et le Secrétaire de l'association.



François PROUTEAU
Président



Yvonne MATHYS Altorfer
Secrétaire